

Association des Bateliers de Scandola

CHARTRE DES ACTIVITES DE PROMENADE EN MER 2019

L'engagement des structures professionnelles de la promenade en mer, vers une production de qualité adaptée aux attentes de la clientèle et au maintien de l'équilibre de la réserve de Scandola.

Article 1 : Je m'engage à véhiculer une image positive de la promenade en mer en me conduisant en professionnel responsable, à créer et favoriser une ambiance conviviale pour mes passagers.

Article 2 : Je m'engage à ce que le personnel de ma structure soit titulaire des brevets et titres nécessaires à la mise en œuvre de mes activités, à développer par la formation, les compétences indispensables à une prestation de qualité basée sur le respect, la préservation et la connaissance de la RN Scandola.

Article 3 : Je m'engage à ne jamais porter volontairement atteinte à l'intégrité du site visité et à éduquer mes marins à cette pratique, à respecter une vitesse adaptée et à proscrire les accélérations excessives et inutiles près des rochers.

Article 4 : Je m'engage à limiter les nuisances olfactives et sonores, en particulier à ne pas klaxonner, crier ou émettre des bruits inutiles dans les failles, en ne laissant aucun débris sur l'eau et si possible les ramasser.

Article 5 : Je m'engage à une discrétion totale près des nids de balbuzard dès lors qu'ils sont occupés afin de garantir la tranquillité du couple présent et en période de reproduction (Mars à juin) à respecter une distance nécessaire.

Article 6 : Je m'engage à adopter une attitude éco responsable dans ma conception de l'activité, à privilégier dans ma communication les produits à développement durable, l'histoire le patrimoine et la culture corse, les produits du terroir et l'artisanat.

Article 7 : Je m'engage à intégrer dans mes objectifs et plans d'investissements une réflexion sur les équipements moins polluants et respectueux de l'environnement.

Article 8 : Je m'engage à respecter la réglementation maritime, à être en complète régularité fiscale et sociale, à mettre en œuvre mes activités dans les conditions optimum de sécurité, à respecter les limitations de vitesse (5 Nœuds dans la bande des 300m)

Article 9 : Je m'engage à travailler dès que cela est possible en partenariat avec les acteurs locaux (privés et/ou institutionnels), à faire preuve de respect et « fair-play », à communiquer toutes informations relatives aux conditions de bonne pratique de mon activité

Signature de l'adhérent :

CALVI EVASION

SARL VILMON

Quartier de la Croix - 20214 MONGALE

Tél. 07 87 13 59 95

SIBET 487 894 172 000 13 ABE 5010 Z

Ces règles de base fondent notre association, elles garantissent sa reconnaissance et sa légitimité à participer au devenir de la RN de Scandola, tout manquement pourrait conduire à une exclusion

En signant votre bulletin d'adhésion à l'Association des bateliers de Scandola vous reconnaissez avoir pris connaissance des sanctions qui pourraient être prononcées et déclarez en accepter le principe